



Judo Club Maissois



Règlement intérieur du Judo Club Maissois

Du fait de l'importance de notre Gymnase, nous devons cohabiter avec différentes disciplines, ce qui peut entraîner quelques dysfonctionnements... Voici donc quelques points de règlement à respecter pour le bon déroulement des cours et la progression de vos enfants :

A savoir que le présent règlement est applicable lors de toutes sorties en compétition pour l'image du club (respect, sécurité, hygiène)

Article 1 : SECURITE

- > Les véhicules doivent stationner sur les places de parking prévues à cet effet.
- > Avant de laisser les enfants, les parents doivent s'assurer de la présence du professeur et ne pas « lâcher » les enfants sur le parking.

Le club décline toute responsabilité en cas d'accident en dehors des heures de cours de l'enfant.

Article 2 : RESPECT

- > Il est interdit de fumer, de courir, de laisser les enfants en bas âges jouer sur le tapis occupé ou libre, et nos amis les bêtes ne sont pas autorisés à pénétrer dans le dojo.
- > L'utilisation des téléphones portables est interdite.
- > Respecter le « **Code Moral du Judo** » en toutes circonstances y compris lors de toutes sorties en compétition.

Article 3 : VESTIAIRES

- > Il est interdit de se changer dans le dojo.
- > Tous les adhérents doivent se changer aux vestiaires, mettre leurs affaires dans leur sac qu'ils déposeront dans la pièce située à proximité du tapis.
- > Après s'être habillé il est interdit de jouer dans les couloirs ou autres salles en dehors de ceux et celles qui nous sont impartis.
- > **Le club n'engage en aucun cas sa responsabilité en cas d'accident.**
- > Les boucles d'oreilles, chaînes, bracelets, montres, etc.... doivent être enlevés avant le cours.
- > **Le club n'engage en aucun cas sa responsabilité en cas de perte ou de vol.**

Article 4 : HYGIENE

- > Les parents doivent s'assurer de la propreté des mains et des pieds des enfants, ainsi que de celle du kimono qui doit être lavé fréquemment. De plus les ongles doivent être coupés régulièrement afin d'éviter toutes blessures.
- > Les judokas doivent absolument **porter des chaussons ou tong pour circuler des vestiaires au dojo.**
- > Tous les judokas et particulièrement « **Les Enfants** » doivent venir au gymnase en tenue de ville ou survêtement et ne **mettre leur kimono qu'aux vestiaires.**

Siège Social et Courrier : J.C. Maissois Mairie de Maisse Place de l'Hôtel de Ville 91720 MAISSE



Site Internet : www.jcmaisse.fr

E-mail : jcmaisse@gmail.com



*Association régie sous la loi de 1901 SIRET N° 35311494500036
Affiliation F.F.J.D.A N° CL 91 0550-Agrément Jeunesse et Sport N° 91 S 644*



Judo Club Maissois



Article 5 : DEROULEMENT DES COURS

- > Les cours commencent et finissent aux heures indiquées par le salut.
- > Les parents ne sont pas autorisés à assister aux cours.
- > Pour ne pas gêner le déroulement des cours, les enfants ne doivent pas arriver trop tôt. Nous vous conseillons d'être présent en tenue 5 minutes avant le début du cours

Article 6 : COTISATION

- > La cotisation est à régler pour la saison sportive. Toutefois en cas d'abandon au cours du premier trimestre, le club remboursera une partie de la cotisation. Votre demande doit être faite par écrit à l'attention du président avant le 15 décembre.
- > Après cette date aucun remboursement ne sera fait **(sauf blessure importante et cas exceptionnel qui sera présenté au bureau pour décision).**

Article 7 : SANCTIONS EN CAS DE NON RESPECT

- > Les professeurs se réservent le droit de refuser à un pratiquant de monter sur le tapis.
- > Toute personne n'appliquant pas ces règles recevra un premier rappel à l'ordre par courrier.
- > En cas de récidive, une exclusion temporaire sera appliquée et pourra devenir définitive (sans remboursement).

Il est à noter que toute personne s'inscrivant ou inscrivant son enfant au club s'engage à respecter ces règles de conduites élémentaires.

Article 8 : Certificat permettant de pratiquer

Dès l'inscription il est obligatoire de fournir :

- **Pour les mineurs :**
L'attestation de réponses négatives à toutes les questions du questionnaire médical (pas le questionnaire lui-même).
- **Pour les majeurs ou les mineurs n'ayant pas eu la totalité des réponses négatives à toutes les questions du questionnaire médical :**

Un certificat médical de non-contre-indications à la pratique du judo en compétition pour la saison courante.

En ne respectant pas ces articles du règlement intérieur, votre attitude traduit un manque d'intérêt porté au travail des pratiquants, professeurs et dirigeants et votre présence deviendra indésirable.

Le bureau du J.C MAISSOIS est une équipe de bénévoles qui fait le maximum pour l'association. Afin que cette nouvelle année sportive se déroule dans les meilleures conditions, nous vous remercions de bien vouloir respecter le code moral du judo et le règlement du club.

Code moral du judo :

La Politesse, le Courage, la Sincérité, l'Honneur, la Modestie, le Respect, le contrôle de soi et l'Amitié.

Bonne saison sportive à tous.

Le président,

Siège Social et Courrier : J.C. Maissois Mairie de Maisse Place de l'Hôtel de Ville 91720 MAISSE

Site Internet : www.jcmaisse.fr

E-mail : jcmaisse@gmail.com

*Association régie sous la loi de 1901 SIRET N° 35311494500036
Affiliation F.F.J.D.A N° CL 91 0550-Agrément Jeunesse et Sport N° 91 S 644*

